

Un dispositif coconstruit par l'ADEME et les représentants des modes massifiés



Un collectif d'entreprises engagées qui partagent leurs bonnes pratiques !

Un référentiel d'engagement

Des fiches actions

Une méthodologie, des outils et des indicateurs

Le parcours d'engagement LOG-te

Objectif

Accompagner l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des flottes de transport ferroviaire et des moyens de manutention

Périmètre

Toute organisation opérant du matériel de traction et manoeuvre ferroviaire ou de manutention dans le cadre du transport de fret sur le territoire français. L'engagement se fait sur l'intégralité de la flotte

Cibles

Entreprises ferroviaires (de fret)
Gestionnaires de terminaux combinés

- 1** SENSIBILISATION
- 2** ACCOMPAGNEMENT 1 DOSSIER D'ENGAGEMENT
- 3** VALIDATION
- 4** ACCOMPAGNEMENT 2 MISE EN OEUVRE ENGAGEMENT

- 1** Sensibilisation au programme REMOVE et au parcours d'engagement volontaire LOG-te
- 2** Souhait de l'entreprise de s'investir dans le dispositif LOG-te
Préparation du dossier de l'entreprise pour sa candidature à l'engagement, en lien avec le secteur (*diagnostic initial, reporting initial, définition du plan d'actions sur 3 ans*)
- 3** Validation du dossier par un jury composé de l'ADEME et des membres du secteur
- 4** Mise en oeuvre du dossier d'engagement
Accompagnement à la mise en oeuvre du dossier d'engagement pour réaliser les actions prévues de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES

Attestation de sensibilisation
Lettre d'adhésion

Accord d'engagement volontaire

Pourquoi s'engager ?

- Avoir une visibilité sur l'énergie consommée et ainsi répondre aux attentes réglementaires (Count Emission EU – norme ISO 14083)
- Démontrer sa performance environnementale
- S'adapter aux attentes du marché



L'engagement volontaire

Une fois la lettre d'adhésion signée, l'entreprise dispose de deux catalogues de fiches actions (manutention et opérateurs) chacun articulé en 4 axes, qui lui permettra de définir son plan d'actions.

Règles de l'engagement

Reporting énergétique



Opérateurs ferroviaires

Plan d'actions : 4 actions minimum dont 1 sur l'axe 1 et 1 sur l'axe 2

Axe 1 : Optimisation du plan de transport

Axe 2 : Information, sensibilisation

Axe 3 : Optimisation du système

Axe 4 : Mode de propulsion des engins



Manutention

Plan d'actions : 4 actions minimum dont 1 sur l'axe 3 et 1 sur l'axe 4

Axe 1 : Optimisation des engins de manutention

Axe 2 : Mode de propulsion des engins de manutention

Axe 3 : Optimisation des flux

Axe 4 : Information, sensibilisation

Mise à jour annuelle

Objectif de réduction final : 5% minimum d'économie d'énergie

Signature d'une charte d'engagement volontaire avec l'ADEME et les représentants des secteurs